

FONDS D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS

FONT EMELL EVIT GOARNIÑ HA TALVOUDEKAAT AN TACHADOÙ NATUREL

BÉNÉFICIAIRES

Communes et leurs groupements, associations, organismes publics.

NATURE DES TRAVAUX

- Acquisition d'espaces naturels ;
- Travaux de réhabilitation de site et d'aménagement pour l'accueil du public compatibles avec la fragilité des milieux naturels ;
- Études de gestion, d'aménagement et valorisation de sites naturels ;
- Prestations de conception et de réalisation d'une signalétique, d'un sentier pédagogique ou d'interprétation, d'applications et d'outils numériques.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Sont concernés : les sites géologiques remarquables et les espaces naturels emblématiques recensés dans les zonages suivants : ZNIEFF de type I et II, périmètres Natura 2000, zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles, zones RAMSAR.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Subvention plafonnée.

PIÈCES À FOURNIR

- Description du projet ;
- Fiche financière ;
- Plans ;
- Délibération.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction des routes et de l'aménagement
Service des espaces naturels sensibles
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 82 93